

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Décision du 12 septembre 2024

**portant désignation et commissionnement d'enquêteurs techniques non permanents au bureau
d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre**

NOR : TREV2423997S

(Texte non paru au journal officiel)

Le directeur du bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre,

Vu le code des transports, notamment ses articles L.1621-6, L.1621-8, L.1621-16, R.1621-17 et
R. 1621-24 ;

Vu la décision du directeur du BEATT du 30 août 2024 ouvrant une enquête technique concernant
la collision d'un train TER avec un glissement de terrain, suivie d'un déraillement et d'une collision
d'un pont route à proximité d'Eus dans les Pyrénées-Orientales le 24 juillet 2024 ;

Décide :

Article 1^{er}

Monsieur Patrice PETITJEAN est désigné en qualité d'enquêteur technique non permanent et
commissionné à cet effet pour l'enquête technique susvisée.

Article 2

En application de l'article L. 1621-16 du code des transports, Monsieur Patrice PETITJEAN, est
soumis au secret professionnel dans les mêmes conditions que les agents permanents du bureau
d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 12 septembre 2024

Le directeur du bureau d'enquêtes
sur les accidents de transport terrestre

Jean-Damien PONCET